# Démarche Qualité en Boucherie Charcuterie artisanale

Philippe Bouillon

- Que faut-il de nos jours pour pouvoir exploiter un établissement de vente de viande fraîche ?
  - 1° la licence de Boucher
  - 2° l'autorisation de mettre sur le commerce des denrée alimentaire
  - 3 ° l'autorisation de retrait des colonnes vertébrale bovines
  - 4° le permis unique
  - 5° les enregistrements administratifs
- Rôle de la Fédération des Bouchers

- Quels sont les problèmes identifiés dans notre secteur?
  - Assurer la traçabilité de nos produits
  - Assurer l'autocontrôle
  - Répondre à la problématique de la vente à des tiers
  - Les problèmes de fiscalité
- L'avenir du secteur de la boucherie charcuterie.

Merci pour votre attention...

Place à vos questions!